L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 19 JUIN 1890.

PETITES ANNONCES.

A vendre française, espagnole et allemande (au village de Delhez) No 205 rue Canal.

Rentlement de la langue anglaise avec écriture par une nouvelle méthode. Conversation. Rue de chartres. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

A VENDRE.

A VENDRE—Par tous les pharmaciens, le Wilkins Hypostatic Remedy.

A VENDRE—Résidence en briques, à deux étages, en bon état. Belle cour, jardin sur le côté. Dans le fond, un cottage contenant deux belles chambres et un cabinet. 107 rue Bourbon. 15 juin—1 sem

A LOUER.

Appartements meublés ou non meublés, 199, Rampart et Toulouse. 18 juin—1sem

L'HOTEL Commercial, rue Royale, 1 et 3 Canal. S'adresser à J. B. Solari. 8 juin—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de S. B. Steere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,511—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Coleman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
19 juin—19 24 28 R. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Mme Elizabeth Meisel, femme décédée de Joseph Coleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,249—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Coleman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
19 juin—19 24 28 R. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de René Dumesnay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 30,425—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Maurice C. Cole, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juin—12 18 28

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,444—Division C.—Attendu que William Forstall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Forstall, décédé intestat; avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John P. Gaspard, syndic des créanciers de cette affaire ne seront pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour
R. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—12 17 21

Succession de Pierre Dumesnil.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 29,036 et 29,037—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Sophie Palomide, exécutrice testamentaire et administratrice de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—12 17 21

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,444—Division C.—Attendu que William Forstall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Forstall, décédé intestat; avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John P. Gaspard, syndic des créanciers de cette affaire ne seront pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour
R. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—12 17 21

Succession de Rosalie Dumesnay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,915—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 22

Succession de Reuben Mussey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,915—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—No 30,428—Alfred S. Jackson vs son créancier.—Ordre—Le soussigné, ayant été nommé par cette affaire, et le dit Alfred S. Jackson ayant accepté par la Cour au bénéfice de son créancier et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue par devant Ferdinand Kirchner, Esq., notaire public, mardi le 1er jour de juillet 1890 à 11 heures A. M., afin qu'le dit immeuble leur abandonné soit vendu, leur assurant un état de cette affaire, obtenue en décharge de toute dette, qu'un syndic soit nommé et toute action prise relativement à la disposition de cette affaire abandonnée et il sera nommé et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant la dite réunion ainsi qu'il est demandé par le jugement, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété du débiteur soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1890.
(Signé) F. A. MONROE.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé.

Pour ordre conforme:
JAS. D. RAREIN, Député Greffier.
18 juin—18 23—1er juil

John P. Gaspard vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,871—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John P. Gaspard, syndic des créanciers de cette affaire ne seront pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour
R. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—12 17 21

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,444—Division C.—Attendu que William Forstall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Forstall, décédé intestat; avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lequelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John P. Gaspard, syndic des créanciers de cette affaire ne seront pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour
R. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—12 17 21

Succession de Mme Elizabeth Meisel, femme décédée de Joseph Coleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,249—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lequelles le compte final présenté par Joseph Coleman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juin—12 18 28

Succession de René Dumesnay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,425—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lequelles le compte final présenté par Maurice C. Cole, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
15—juin 15 20 24

Succession de Hermann W. Fiske.

et Mme Wilhelmina Fiske, sa femme décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 29,036 et 29,037—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lequelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John P. Gaspard, syndic des créanciers de cette affaire ne seront pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour
R. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—12 17 21

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,444—Division C.—Attendu que William Forstall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Forstall, décédé intestat; avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lequelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John P. Gaspard, syndic des créanciers de cette affaire ne seront pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour
R. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—12 17 21

AFFRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La Charte de la Compagnie a été notifiée, par un vote populaire écrasant, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grandes tirages trimestriels (Janvier et Décembre) et les grandes tirages à numéroter simples (Mars et Juin) tous les mois, sont faits en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et extraits de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
Comme Secrétaires.
Nous constatons que les billets de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nous par les porteurs, sont payés à vue et portés à leur crédit par les banquiers soussignés.
P. E. MARTIN, Pres. La Nat. Bank
F. FAUBOUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank
Nous soussignés, Banquiers et Trésoriers présentons tous les Lots payés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à notre comptoire.
E. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
F. FAUBOUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank
Grand Tirage Mensuel,
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 15 JUILLET 1890.
100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10;
Quart de Billet $5 00;
Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ... $100,000, soit $100,000
1 Lot de ... 100,000, ... 100,000
1 Lot de ... 50,000, ... 50,000
1 Lot de ... 25,000, ... 25,000
2 Lots de ... 10,000, ... 20,000
5 Lots de ... 5,000, ... 25,000
25 Lots de ... 1,000, ... 25,000
100 Lots de ... 500, ... 50,000
200 Lots de ... 300, ... 60,000
500 Lots de ... 200, ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de ... $200, soit ... $20,000
100 Lots de ... $100, ... 10,000
100 Lots de ... $50, ... 5,000
PRIX TERMINAUX.
900 Lots de $100, soit ... $90,000
900 Lots de $100, ... 90,000
3,154 Lots se montant à ... $1,054,000
On demande des agents partout.
Pour un pays à payer par les Otoms, en Amérique ou en Europe, s'adresser au soussigné d'abord en enregistré. Toutes lettres doivent être dirigées et le Mandat Postal. On n'aura rien un service Postal. Il n'y a pas de voyage aux environ pendant l'absence en plein.
IMPORTANT.
Remitez par Postal Note, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres enregistrées. Mandats comme par l'Express.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lou.
Adresser vos lettres enregistrées comme suit:
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.
Nous soussignés, Banquiers et Trésoriers de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
Commissaires.
GROS LOT: $300,000 L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.
Un Bulletin maritime,
Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer,
Les jours de départ des bateaux à vapeur.
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.
Un Bulletin maritime,
Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer,
Les jours de départ des bateaux à vapeur.
L'ABEILLE
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN.
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
L.S.L.
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—EST—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
L'Editionhebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
BUREAUX ET ATELIERS,
No 75 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.
ABONNEMENTS
EDITION QUOTIDIENNE.
Un an ... $12 00
Six mois ... 6 00
Trois mois ... 3 00
Un mois ... 1 00
EDITION HEBDOMADAIRE.
Un an ... $3 00
Six mois ... 1 50
Quatre mois ... 1 00
Un mois ... 50
On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.
BUREAUX ET ATELIERS:
75 CHARTRES 75

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'ancien Hôtel Gaston des rues Chestnut et Wall, dans l'Ilet borné par les dites rues et Walnut et Esther.

Henry Wettmann vs. Charles Morris

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,240—En vertu d'un writ de saisi et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut, Wall, Walnut et Esther, sur un plan du dit ilet, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de A. Hess, Jr., notaire, comme sous le No 313; lesquels lots sont contigüs l'un à l'autre, et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Chestnut sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No dix formant l'encoignure des rues Chestnut et Wall; les dits lots sont dégrevés par les numéros sept, huit et neuf; et même propriété achetée par le défendeur par achat de Geo. P. Bowers, d'après un acte passé pardevant A. Hess, Jr., notaire, le 27 avril 1887. Enregistré au Bureau des Allégations, Livre 101, folio 307.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juin— 17 24—juil 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines—Outils—Instruments—Fournitures de bureau, etc.

New Orleans Canal & Banking Company vs Orleans Cotton Hops & Manufacturing Co., No 29,346—Cour Civile de Louisiane 9e le même, No 29,319—Eugène Soulat, syndic vs le même, No 30,069.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 26 juin 1890, à 1:30 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux connus sous le nom de Orleans Cotton Hops Manufactory, rue Constance, entre Julia et St-Joseph.

Un lot d'outils de forgeron—machine à percer—pelles à charbon—serrevis—en fer carré—tuyaux—bouts de tuyaux—moules—vices—jackscrew—bouts de tuyaux à gaz—pendules—lanterne—Killey patent—oil tanks—stock and dies—150 baquets à incendie en métal—papier à emballage—échelles—new card clothing d'autres articles—etc., ainsi qu'un lot d'affûr—spindle et huile de cylindre de 24 et 22 pouces—un bail de corde coton 3 pl.—un rouleau de corde de fil de coton—tables, fil, cordes—un lot de meubles de bureau et de meubles divers, conformément à un inventaire.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

E. A. Cotton vs Charles W. Sullivan, Alphonse Victor Phillips et als.—No 26,367.

E. A. Cotton vs. Charles W. Sullivan et als.—No 26,367.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,367—En vertu de deux writs de fieri facias, un contre Charles W. Sullivan et les mineurs Viola Mary et Georgiana Emilia Sullivan et l'autre contre Viola Mary et Georgiana Emilia Sullivan, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la ligne inférieure de Upper City Park, située dans la partie supérieure de la ville, les rues Carondelet et de la Magnolie, et connu comme Ilet No 29, de Burtheville; les dits sept lots sont désignés par les No 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sur un plan de dit ilet dressé par Arthur de Armas, dû été voyer de la ville, date le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du dit No 1 du dit ilet, à John Q. Flynn, passé pardevant George C. Prieur, notaire, le 27 septembre 1884, et ayant les mesures suivantes à partir du plus, à savoir:

Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun vingt-huit pieds 5 pouces et trois lignes de face à la ligne inférieure de Upper City Park, sur une profondeur de cent soixante-trois pieds un pouce, et une largeur sur la ligne du fond de vingt huit pieds trois pouces et quatre lignes; les lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park, sur une profondeur de cent soixante-six pieds six pouces et quatre lignes entre lignes parallèles; le dit lot No 10 formant l'encoignure de la rue de Camp et de la ligne inférieure de Upper City Park, et le lot No 11 mesure vingt six pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 juin—11 14 19 23 28

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest
Abonnement: $2 50 par an.
Rédaction-Bureaux: 12 CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureaux: 103 rue de Champ, ... Nouvelle-Orléans, La.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. L. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis recouvert en ardoises.

Nos 101 et 103 rue Cypress, entre les rues Clara et Willow.

Succession de Mme Mary D. Bradley, décédée.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. L. HODGSON & FILS—W. L. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 16 juin 1890, dossier No 29 313, pour le compte de la succession de Mme Mary D. Bradley, décédée, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Cypress, Clara et Willow, désigné par la lettre "O", 1 qual lot mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur une profondeur de 62 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, avec l'usage perpétuel d'une allée de chaque côté de 3 pieds de large, réservant rue Cypress, d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, couvert en ardoises, connu comme les Nos 101 et 103 rue Cypress, avec deux chambres, cuisine et cinter de chaque côté, et rapportant $14 par mois, en bon état.

Termes.—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumant les loyers de 1890 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Simon, Esq., notaire, frais réd de l'acquéreur. 2e jour.
18 juin—18 22 29—juillet 6 13 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit de machines de valeur, d'instruments, d'outils, etc., Eugène Soulat, syndic vs Orleans Cotton Hops & Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos 30,069—En vertu d'un writ de Fieri Facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 26 juin 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot d'outils de forgeron—machine à percer—pelles à charbon—serrevis—en fer carré—tuyaux—bouts de tuyaux—moules—vices—jackscrew—bouts de tuyaux à gaz—pendules—lanterne—Killey patent—oil tanks—stock and dies—150 baquets à incendie en métal—papier à emballage—échelles—new card clothing d'autres articles, etc., ainsi qu'un lot d'affûr—spindle et huile de cylindre de 24 et 22 pouces—un bail de corde coton 3 pl.—un rouleau de corde de fil de coton—tables, fil, cordes—un lot de meubles de bureau et de meubles divers, conformément à un inventaire.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété, près du Parc Audubon, Sixième District.

Arthur Denis vs. W. G. Wehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 19 juillet 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le lot numéro soixante-six mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-trois et cent un pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-sept.

Le lot numéro soixante-sept mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante six et quatre-vingt dix-neuf pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro soixante-huit.

Le lot numéro soixante-huit mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent pieds cinq pouces sur une ligne droite au point où il joint la ligne du côté vers la rue Carondelet, étant la portion du fond du lot de terre, désigné par le numéro soixante-trois, sur un plan fait par F. A. d'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, le troisième jour de décembre 1866, dûment enregistré, et sur la succession de E. V. Massicot (à Marot) à Joseph H. Wilson. Les deux dits numéros, ensemble, mesurant ensemble trente pieds, quatre lignes de face à la rue Félicité sur une profondeur d'un peu près cent soixante-trois pieds, depuis la ligne vers la rue St-Charles et à peu près soixante six pieds plus ou moins sur la ligne vers la rue Carondelet, séparant les dits deux numéros de la portion de terre du reste des dits lots numéros soixante-trois et soixante quatorze.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de John M. G. Parker, selon acte pardevant Edgar Grima, notaire, le 19 janvier 1880. Titre enregistré au bureau de transfert livre 111, fol. 1,066.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—24 31—7 14 21 28 juin

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Manich vs. Ernest Lauber.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 13,333—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lay lisbenaye, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Bureau du Constable de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 juin 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cinq terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Claude, St-Denis et Lesseps, et les rues Toledano, St-Denis et St-Patrick, désignés par les numéros 19, 20, 21 et 22, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 9 janvier 1872 et annexé à l'acte d'inventaire de la succession de Louis Flemanding Drouet, pris par Oscar Drouet, notaire, les 15 et 17 octobre 1872, lesquels terrains mesurent, au plus amplement, comme suit: Les terrains 19 et 20, chacun, 33 pieds de front sur une profondeur de 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 20, 21 et 22, chacun, 50 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et ayant les mêmes dimensions que ceux du plan de Bulsson, voyer, en date de 9 janvier 1859, ci-dessus décrite.

Le lot numéro soixante-six mesure trente pieds de front à la rue Félicité, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-trois et cent un pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-sept.

Le lot numéro soixante-sept mesure trente pieds de front à la rue Félicité, sur une profondeur de cent pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante six et quatre-vingt dix-neuf pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro soixante-huit.

Le lot numéro soixante-huit mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent pieds cinq pouces sur une ligne droite au point où il joint la ligne du côté vers la rue Carondelet, étant la portion du fond du lot de terre, désigné par le numéro soixante-trois, sur un plan fait par F. A. d'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, le troisième jour de décembre 1866, dûment enregistré, et sur la succession de E. V. Massicot (à Marot) à Joseph H. Wilson. Les deux dits numéros, ensemble, mesurant ensemble trente pieds, quatre lignes de face à la rue Félicité sur une profondeur d'un peu près cent soixante-trois pieds, depuis la ligne vers la rue St-Charles et à peu près soixante six pieds plus ou moins sur la ligne vers la rue Carondelet, séparant les dits deux numéros de la portion de terre du reste des dits lots numéros soixante-trois et soixante quatorze.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de John M. G. Parker, selon acte pardevant Edgar Grima, notaire, le 19 janvier 1880. Titre enregistré au bureau de transfert livre 111, fol. 1,066.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 14 17 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de résidence, spacieuse et de valeur, dans le Quatrième District, sur les rues Pétoskit et Ste-Marie, dans le carré d'Ilet borné par les dites rues et les rues Carondelet et St-Charles.

Michael Frank vs. Edward W. Lombard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,123—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 26 juin 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Premièrement—Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Ste-Marie et Félicité, désignés par les No 101 et 103 rue Cypress, et contenant soixante-huit sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1859, et déposé en sa place au livre de plans de F. Grima, actaire. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot numéro soixante six mesure trente pieds de front à la rue Félicité, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-trois et cent un pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-sept.

Le lot numéro soixante-sept mesure trente pieds de front à la rue Félicité, sur une profondeur de cent pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante six et quatre-vingt dix-neuf pieds deux pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro soixante-huit.

Le lot numéro soixante-huit mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent pieds cinq pouces sur une ligne droite au point où il joint la ligne du côté vers la rue Carondelet, étant la portion du fond du lot de terre, désigné par le numéro soixante-trois, sur un plan fait par F. A. d'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, le troisième jour de décembre 1866, dûment enregistré, et sur la succession de E. V. Massicot (à Marot) à Joseph H. Wilson. Les deux dits numéros, ensemble, mesurant ensemble trente pieds, quatre lignes de face à la rue Félicité sur une profondeur d'un peu près cent soixante-trois pieds, depuis la ligne vers la rue St-Charles et à peu près soixante six pieds plus ou moins sur la ligne vers la rue Carondelet, séparant les dits deux numéros de la portion de terre du reste des dits lots numéros soixante-trois et soixante quatorze.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de John M. G. Parker, selon acte pardevant Edgar Grima, notaire, le 19 janvier 1880. Titre enregistré au bureau de transfert livre 111, fol. 1,066.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civ